JOIGNY Ouvert à la CAP / VAC	ACB Les ailes Joviniennes ☎ 03 86 62 11 82	**LFGK**

47°59'40"N 003°23'27"E - 732 ft (27 hPa)

RWY	08/26 (1)	1054 x 30	5.7 t (MAX 0.9 MPa)	Revêtue
	08R/26L (2)	700 x 80	/	Non revêtue
AVT	Carburants : 100 LL - HX. Paiement comptant.			
COM	A/A	123.500 Mhz		
RFFS	Niveau 1.			
@	lesailesjoviniennes@free.fr			

Conditions d'utilisation de l'AD :
Utilisation simultanée des pistes interdite. Piste non revêtue inutilisable après fortes pluies.
Piste non revêtue réservée aux ACFT basés et à ceux autorisés par l'exploitant.
Distances déclarées utilisables : Présence d'un arbre qui perce de 9 m la trouée d'atterrissage 26 et la trouée de décollage 08 de la piste Revêtue.
Cet obstacle, d'altitude au sommet 800 ft est représenté sur la carte d'aérodrome.
(1) La fin de la distance utilisable au décollage en piste 08L se situe au niveau du seuil décalé du QFU opposé.
(2) La fin de la distance utilisable au décollage en piste 08R se situe au niveau du seuil décalé du QFU opposé et est matérialisée par des aides visuelles hors-sol disposées en bord de piste dans l'alignement des marques de seuil décalé.

Activités diverses :
Activité d'aéromodélisme (N° 8235) : 1750 ft AMSL / 1000 ft ASFC SR-SS.
Vols radiocommandés selon protocole.
Réhaussement du plafond jusqu'à 1300 ft ASFC annoncé par NOTAM.

JOINVILLE MUSSEY Usage restreint / VAC	Centre Planeurs Haute Marne (CPHM) ☎ 03 25 94 75 91 / 06 86 24 48 12	**LFFJ**

48°23'07"N 005°08'36"E - 1030 ft (37 hPa)

RWY	09/27	660 x 60	/	Non revêtue
COM	SEINE INFO	120.325 Mhz		
	A/A	123.500 Mhz		
RFFS	Niveau 1.			

Conditions d'utilisation de l'AD : AD réservé aux ACFT basés et à ceux basés sur les AD voisins (Bar sur Seine, Brienne, Chaumont, Juvancourt, Langres, Neufchateau, Saint Dizier, Troyes, Vitry Le François). AD utilisable par HEL. Zone de dégagement des planeurs au Nord de la piste.
L'utilisation de la piste est interdite aux avions si un planeur y est immobilisé.
ACL : altitude moyenne du parking 1007 ft.

Danger à la navigation : Rabattants au QFU 273°.

JONZAC NEULLES Ouvert à la CAP / VAC	Mairie de Jonzac ☎ 05 46 48 04 11	**LFCJ**

45°28'59"N 000°25'23"W - 118 ft (5 hPa)

RWY	14/32	1376 x 23	12 F/C/W/T	Revêtue
Balisage	32	PAPI 3.0° (5.24 %)		43 ft
AVT	Carburant : 100 LL - JET A1 - Carte TOTAL. Paiement en espèces possible avec PPR.			
COM	A/A	118.155 Mhz		
RFFS	Niveau 1			
☎ @	Sur AD TEL/FAX : 05 46 49 50 83 - Mobile : 06 26 44 29 27. @ : aerodrome@villedejonzac.fr ACB de Jonzac en Haute Saintonge : 06 26 44 29 27 - 05 46 49 50 83			

Conditions d'utilisation de l'AD :
AD réservé aux ACFT munis de radio. Roulage interdit hors RWY et TWY.

Danger à la navigation : AD susceptible d'être envahi en quelques minutes par la brume de mer.
La piste présentant un profil convexe, la visibilité entre les deux seuils n'est pas garantie, une extrême prudence est requise pour pénétrer sur la piste. Manche à air non visible depuis le seuil 14.

Activités diverses :
Activité de voltige (N° 6504) : axe RWY 14/32 longueur 1500 m.
- PPR PN 5 jours ouvrés obligatoire auprés de la DSACSO.
- HOR : (ETE : - 1HR) 0800-1100, 1300-1700.
- 500 ft ASFC / 5000 ft AMSL.
- au-dessus de 4500 ft AMSL sur autorisation d'AQUITAINE INFO.
- Activité annoncée sur JONZAC A/A et AQUITAINE INFO.

Activité école de pilotage.
Activité AEM (N° 9202) : 500 ft ASFC, SR-SS. Vols radiocommandés selon protocole.

JUVANCOURT Usage restreint / VAC	ACB du Barsuraubois ☎ 03 25 27 81 06	**LFQX**

48°06’50”N 004°49’10”E - 1147 ft (41 hPa)

RWY	07/25	900 x 50	/	Non revêtue
COM	A/A	123.500 Mhz		
RFFS	Niveau 1.			

Conditions d’utilisation de l’AD :
AD réservé aux ACFT basés et à ceux basés sur les AD voisins (Auxerre Branches, Bar sur Seine, Brienne, Chatillon, Chaumont, D. Darois, Neufchateau, Joigny, Joinville, Langres, Saint Dizier, Sezanne, Til Chatel, Troyes, Vitry Le François). Utilisable par les hélicoptères. AD réservé aux ACFT dont la distance de référence est inférieure à 800 mètres.

Activités diverses :
Activité de voltige (N° 6104) : 2600 ft AMSL/4500 ft AMSL, axe de piste, 750 m de part et d’autre de l’ARP. Hors activité LF-R 5 B. HJ seulement : 0700-1900 (ETE-1HR). Activité réservée aux pilotes autorisés par l’exploitant.